



Département de la Haute - Savoie

COMMUNE DE LA RIVIERE ENVERSE

Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif

CRITERES D'APTITUDE		DISPOSITIFS ET ADAPTATIONS	COLORIS
1: perméabilité : Vif 13 à 67 mm/h 2: hydromorphie / nappe : nappe profonde de 1.50 à 2 m. 3: pente : 0 à 15% 4: épaisseur des sols : >2 m Conclusions : Contexte favorable avec des sols limoneux et un sous - sol graveleux, apte pour l'évacuation d'eaux usées septiques.	favorable favorable favorable favorable	Épandage gravillote en sol naturel - épandage en tranchées d'infiltration * largeur des tranchées de 80 cm * pose des drains à 30 cm de profondeur * rejet en sous-sol perméable * dimensionnement de 15 à 40 m ² / habitation	
1: perméabilité : Vif 20 à 100 mm/h 2: hydromorphie dans les sols de 0 à 1m. 3: pente : 0 à 15% 4: épaisseur des sols : 2 à 3 m Conclusions : Contexte moyennement favorable avec des sols hydromorphes en surface et un sous-sol relativement perméable, apte pour l'évacuation d'eaux usées septiques.	favorable défavorable favorable favorable	Épandage en sol reconstruit non drainé - filtre à sable vertical non drainé * adaptation du dispositif en terrasse (déblai/remblai) pour les pentes >10%. * lit de sable de 70 cm d'épaisseur * rejet en sous-sol. * dimensionnement de 20 m ² / habitation	
1: perméabilité : Vif 0 à 20 mm/h 2: hydromorphie dans les sols de 0 à 1m. 3: pente : 0 à 20% 4: épaisseur des sols : 2 à 3 m Conclusions : Contexte défavorable avec des sols hydromorphes en surface et un sous-sol imperméable, inapte pour l'évacuation d'eaux usées septiques.	défavorable défavorable favorable favorable	Épandage en sol reconstruit drainé - filtre à sable vertical drainé * filtration sur 70 cm de sable * drainage et rejet superficiel dans un cours d'eau permanent, un puits d'infiltration ou un fossé pérenne après déclaration auprès de la police des eaux (DDAF 74). * dimensionnement de 20 m ² / habitation * adaptation du dispositif en terrasse (déblai/remblai) pour les pentes >10%.	
1: perméabilité : Vif non mesurée 2: hydromorphie / nappe : sols hydromorphes dans les zones humides. 3: pente : 0 à 40% 4: épaisseur des sols : 2 à 3 m Conclusions : Contexte impossible pour tout épandage dû à la présence d'un niveau nappé ou de fortes dénivellations.	défavorable défavorable défavorable	- Limiter l'urbanisation de ces secteurs en cas de filière autonome. - Etablir le dispositif dans une parcelle apte à l'assainissement individuel.	

LEGENDE

- Bassins versants
- Fossé ou canalisation pluvial
- Zone de protection de captage
- Zone humide
- Mesure de débit et prélèvement sur le milieu récepteur
- Habitation ayant une contrainte de surface pour l'installation d'un dispositif d'assainissement individuel.
- Pente des terrains

Ind.	Date	Modifié par	Modification	Véifié par
Origine du fond de plan :			Dessiné par : S. LOYLAUX	
Zonage d'assainissement				
NUMERO DE PLAN:	A1			
NUMERO D'ETUDE	ECHELLE			
CY 00568	1/5000			
DATE	CHARGE D'AFFAIRE			
30/06/2005	S. LOYLAUX			

Agence de CHAMBERY
 Savoie Technolac
 BP 318
 73377 LE GOURJET DU LAC
 Tél. 04 79 26 46 00
 Fax. 04 79 26 46 08
 chambery@safeg.fr